

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Secrétariat Général

Cellule d'appui juridique

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.68.20

☎ : 04.68.35.56.84

**ARRETE PREFECTORAL N° 275/08**

**modifiant la délégation de signature accordée aux fonctionnaires  
de la Direction départementale de la Police aux Frontières.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

VU le décret n° 82-440 du 26 mai 1982 modifié par le décret n° 94-769 du 2 septembre 1994 pris pour l'application de l'article 24 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée ( articles L.531-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile );

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 5 juillet 2007 nommant M. Hugues BOUSIGES Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel n° 1167 du 18 octobre 2007 nommant M.Thierry ASSANELLI, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la Police aux Frontières des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 4603/07 du 31 décembre 2007 portant délégation de signature aux fonctionnaires de la direction départementale de la police aux frontières ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture ;

**ARRETE**

**ARTICLE Ier** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé du 31 décembre 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

" ARTICLE 1er : Délégation est donnée à :

PRENOM	NOM	GRADE	SERVICE EMPLOI	POSTE
Thierry	ASSANELLI	Cre Div.	DDPAF des P.O.	Directeur départemental PAF des P.O.
Pierre	LE CONTE DES FLORIS	Cre Ppal.	DDPAF des P.O.	Adjoint au Directeur départemental PAF des P.O.
Martine	ALBARELLI	CDT.	SPAF CERBERE	Chef du SPAF CERBERE
Jean-René	AUGE	CAP.	SPAF PERPIGNAN	SPAF PERPIGNAN
Laurent	BOYET	LIEUT	SPAF LE PERTHUS	SPAF LE PERTHUS
Mathieu	CHAUVAT	LIEUT	SPAF PERPIGNAN	SPAF PERPIGNAN
Yannick	GARDEN	LIEUT	SPAF CERBERE	SPAF CERBERE
Frédérique	GUERRERO	CAP	SPAF LE PERTHUS	SPAF LE PERTHUS
Thierry	LEFEBVRE	CDT	DDPAF des P.O.	Chef d'état-major
Emmanuelle	LEGENDRE	LIEUT	SPAF PERPIGNAN	SPAF PERPIGNAN
Christian	LEPLUS	LIEUT	BMR PERPIGNAN	BMR
Bernard	MASSINES	CAP.	BMR PERPIGNAN	Chef de la BMR
Bendamane	MERASLI	LIEUT	SPAF LE PERTHUS	SPAF LE PERTHUS
Guy	MOTTIER	CAP.	SPAF PERPIGNAN	SPAF PERPIGNAN
Jean-Luc	PARENT	LIEUT	SPAF LE PERTHUS	SPAF LE PERTHUS
Bernard	RAMIO	CDT F	SPAF LE PERTHUS	CHEF du SPAF LE PERTHUS
Vincent	SEVILLA	CAP	SPAF LE PERTHUS	SPAF LE PERTHUS
Christian	VALADE	CDT.	SPAF PERPIGNAN	Chef du SPAF PERPIGNAN

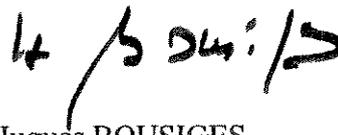
0014<sup>2</sup>

à l'effet de signer les décisions de remise d'un étranger, qui a pénétré ou séjourné irrégulièrement en France, aux autorités compétentes de l'Etat membre de la Communauté européenne qui l'a admis à entrer ou à séjourner sur son territoire ou dont il provient directement. "

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire général et M. le Directeur départemental de la Police aux Frontières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PERPIGNAN, le 24 janvier 2008

LE PREFET,



Hugues BOUSIGES

Photocopie certifiée  
conforme à l'original

Pour le Préfet et par délégation,  
le Chef de Poste d'États-Unis



Marie-Hélène SAUVAGEOT